Demandeur:

SA L'IMMOBILIERE EUROPEENE des MOUSQUETAIRES



24, rue Auguste Chabrières 75015 - PARIS

Représentée par :

M. HERITIER Philippe

Maître d'ouvrage

SA IMMO MOUSQUETAIRES SUD-EST

délégué:

Base des Mousquetaires Parc des Eoliennes

Rue Gustave Eiffel 26290 - DONZERE

Représentée par :

M. HERITIER Philippe

Opération:

TRANSFERT D'UNE ZONE COMMERCIALE

Lieu-dit "la Violette" **Route Nationale 7** 84100 - ORANGE

MODI	FIC	ΆΤΙ	OI	NS
------	-----	-----	----	----

Fond de plan dréssé sur le relevé de géomètre réalisé par le cabinet Courbi. Les surfaces foncières indiquées ne sont que des contenances, les surfaces réelles seront définies par un document d'arpentage réalisé par un geometre expert missionné par le Maitre d'Ouvrage

Affaire : 1402 O 17 Phase :

PA

Date :

16.12.24

NOTICE **TECHNIQUE** **PA08**

Echelle: sans

Atelier AB

ZAC PORTE SUD Immeuble Agamic 84100 - **ORANGE**

et le Service Urbanisme de la Mairie d'Orange.

Tél.: 04 90 35 54 21 Fax: 04 34 09 10 36

E.mail: contact@orange.atelierab.fr



TEL: 04.

contact@orainge. Siret 478 639 677 000

Ordre des architectes

Nota: Ces documents sont des documents de consultation et ne peuvent, en aucun cas, servir à l'exécution des travaux.

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
2	DECOMPOSITION EN TRANCHES	4
3	TERRASSEMENTS GENERAUX - VOIRIE	
3.1	NETTOYAGE, DEMOLITIONS ET DEPOLLUTION	
3.2	Terrassements generaux	
3.3	Voirie	7
3.3.1	Chaussées lourdes	
3.3.2	Chaussées légères	
3.3.3	Cheminements doux	
3.3.4	Stationnements	
3.4	Bordures, acces et signalisation	
3.4.1	Bordures	
3.4.2	Signalisation	
3.4.2 4	RESEAUX HUMIDES	
- 4.1	ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES	
4.1.1 4.1.2	Gestion des ouvrages existants	9
	Gestion de l'impact de l'imperméabilisation	
4.1.3	Gestion de la qualité des eaux rejetées	9
4.1.4	Collecte des eaux de ruissellement	
4.1.5	Gestion de l'inondabilité du site	
4.1.6	Description des travaux par tranche	11
4.2	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	
4.2.1	Gestion des ouvrages existants	
4.2.2	Ouvrages principaux communs	11
4.2.3	Description des travaux par tranche	
4.3	Adduction d'eau potable et protection incendie	
4.3.1	Gestion des ouvrages existants	12
4.3.2	Ouvrages principaux communs	12
4.3.3	Description des travaux par tranche	
5	RESEAUX SECS	
5.1	ELECTRICITE	
5.1.1	Gestion des ouvrages existants	13
5.1.2	Ouvrages principaux communs	13
5.1.3	Description des travaux par tranche	13
5.2	TELECOMMUNICATIONS	
5.2.1	Gestion des ouvrages existants	13
5.2.2	Ouvrages principaux communs	
5.2.3	Description des travaux par tranche	
5.3	ECLAIRAGE EXTERIEUR	
5.3.1	Gestion des ouvrages existants	
5.3.2	Ouvrages principaux communs	
5.3.3	Description des travaux par tranche	14
5.4	GAZ	
5.4.1	Gestion des ouvrages existants	
6	TRAVAUX DES ESPACES NATURELS	
6.1	ESPACES VERTS	
6.1.1	Plantations	
6.1.2	Arrosage	
6.1.3	Description des travaux par tranche	
6.2	Travaux lies a la biodiversite	
6.2.1		
	Ouvrages prévus	
6.2.2 7	Description des travaux par tranche	
7 7 1 1	DECHETS, SERVICES POSTAUX	
7.1.1 7.1.2	Déchets	16
1.1./	3ELVILES DUSIGUX	ın

1 INTRODUCTION

Le présent programme des travaux précise la nature et l'ampleur des travaux de viabilité prévus dans le lotissement pour le raccordement de chaque lot aux réseaux publics, existants ou à venir.

Ces travaux seront à exécuter selon les normes techniques en vigueur à la date de réalisation.

Ce programme ne constitue qu'un canevas d'intention, et les plans de réseaux annexés au dossier ne sont qu'un schéma de principe, sans avoir une valeur technique exécutoire et sans pouvoir être utilisé tel quel par une entreprise de travaux publics.

Suite à l'autorisation de création du lotissement, une étude technique complète devra être menée, conduisant à l'exécution concrète des ouvrages et des réseaux dans l'esprit de ce programme.

Tous les réseaux publics sont

- soit situés immédiatement au droit du projet,
- soit accessibles sans emprunt du domaine public, et permettent donc des raccordements sans extension publique.

Les travaux à réaliser constituent donc des équipements propres à l'opération projetée.

Ils concernent les travaux intérieurs au périmètre du lotissement :

- travaux des espaces communs
 - terrassement,
 - o voirie avec éclairage,
 - protection incendie,
 - o gestion des eaux pluviales
 - amenée des différents réseaux : Electricité, Télécommunications, Eaux Usées, Eaux Pluviales, et Adduction d'Eau Potable)
 - o espaces verts

Les documents graphiques auxquels se réfère ce programme des travaux sont les suivants :

- Plan topographique du terrain actuel (PA3)
- Plan de composition (PA4)
- Coupe du terrain naturel et du projet (PA5)
- Plan de voirie (PA8-1)
- Plan des réseaux humides : Eaux pluviales, eaux usées, eau potable incendie (PA8-2, 3, 4)
- Plan des réseaux secs : télécom, électricité, éclairage public (PA8-5, 6, 7)
- Plan d'hypothèse d'implantation des bâtiments (PA9)

Annexes:

- Etude de pollution
- Etude hydraulique

Ce document ne comporte aucune indication concernant l'aménagement de la voirie prévue en emplacement réservée et faisant l'objet d'un Projet urbain partenarial entre Immo Les Mousquetaires et la Ville d'Orange.

2 Décomposition en tranches

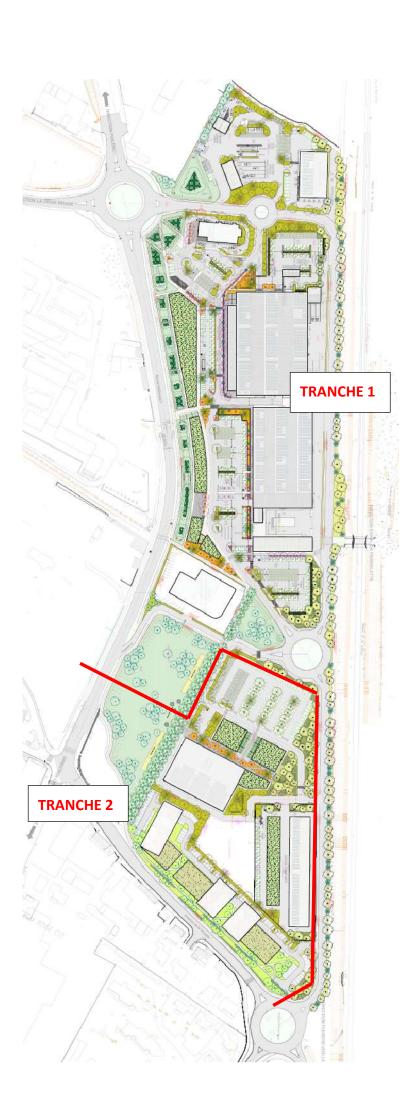
Le projet sera réalisé en deux tranches de travaux.

Tranche 1

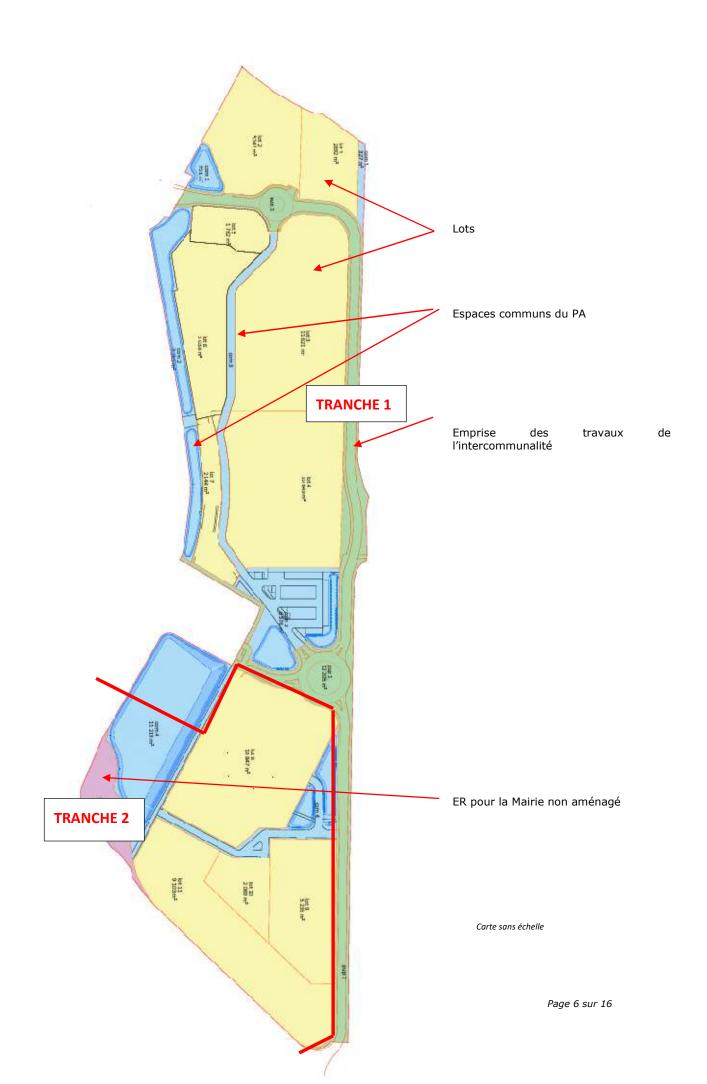
- une voie réalisée par l'intercommunalité dans le cadre d'un PUP
 - o située en limite Est de l'opération,
 - bouclant deux giratoires existants :
 - I'un à l'intersection de la RN7 et de la rue du Guillaume d'Orange, au Nord,
 - l'autre à l'intersection de l'avenue de la Violette et de l'avenue Jean Moulin, au Sud
 - o raccordée sur la rue de Violette desservant le magasin Honda actuel
- des bassins de stockage des eaux pluviales en espaces communs
- une voie commune
- un parking commun
- la viabilisation de 7 lots
 - o un secteur commercial dans l'extrémité Nord, divisé en 2 lots
 - o un secteur commercial dans la partie Nord, divisé en 5 lots
 - future localisation de l'Intermarché, de la surface de bricolage et des petits commerces de la galerie marchande, qui sont déplacés

Tranche 2

- des bassins de stockage des eaux pluviales en espaces communs
- une voie commune
- la viabilisation de 4 lots
 - o un secteur de loisirs et d'activités dans sa partie centrale : 3 lots
 - 1 lot de loisirs et 2 lots d'activités
 - o un secteur de logements dans sa partie sud : 1 lot
 - comprenant un ensemble immobilier d'environ 100 logements.



Carte sans échelle



3 TERRASSEMENTS GENERAUX – VOIRIE

3.1 Nettoyage, démolitions et dépollution

L'emprise des voies et espaces publics sera nettoyée et débroussaillée mécaniquement, en tenant compte du diagnostic de l'écologue et des nécessités de préservation de la faune et de la flore. D'une manière générale, lorsque cela sera possible, les arbres existants, seront conservés.

Des pollutions ont été constatées. Le programme de dépollution sera préalable à tous les travaux de viabilisation. Le diagnostic de pollution est joint en annexe.

Lorsque le site sera accessible, le diagnostic de pollution des sols sera mis à jour et éventuellement amendé.

Dès la dépollution sera terminée et réceptionnée, la gestion des espèces protégées sera réalisée de manière à permettre le démarrage des travaux lourds.

En premier lieu, seront réalisés :

- les abattages de végétaux avec dessouchages
- les démolitions des constructions existantes au fur et à mesure des tranches de travaux.

3.2 Terrassements généraux

Le projet prévoit de limiter les terrassements des voies en utilisant une technique de confortement de sols par traitement de sol Chaux-ciment. Ce cette manière, le projet limite les apports en matériaux de carrières.

Il est donc prévu le mode opératoire suivant : sous réserve de l'étude géotechnique G2PRO,

- Décapage général de la terre végétale sur une épaisseur de 20 cm environ, dans les parties encore naturelles.
- Stockage pour réutilisation ultérieure dans les espaces verts plantés, et évacuation du surplus.
- Travaux de terrassements en déblai et remblai
 - Travaux de réseaux

Puis

- Traitement de sol chaux + ciment sur 45 cm environ sous chaussées
- Apport grave naturelle 0/60 sous parking et trottoirs perméables
- Vérification de la plateforme

Dans cette phase, les ouvrages de rétention seront réalisés de manière à optimiser la phase Déblais / Remblais.

3.3 Voirie

Le projet respectera les normes, notamment celles liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite : ressaut, mobilier urbain ... Les pentes transversales seront supérieures ou égales à 1%, avec en majorité un dévers de 2%.

3.3.1 Chaussées lourdes

Les chaussées lourdes seront revêtues en enrobés.

La chaussée sera dimensionnée pour un trafic T0 au sens du Setra.

Sous réserve de l'étude géotechnique G2PRO, elles seront réalisées sur un sol traité.

En première approximation, la structure sera la suivante :

- Terrassements en déblais jusque 0,45 m des niveaux finis
- Traitement de sol sur 45 cm

- Apport GNT 0/30 sur 30 cm
- Imprégnation et sablage
- GB sur 9cm
- Imprégnation
- BBSG sur 6cm

3.3.2 Chaussées légères

Les chaussées légères seront revêtues en enrobés.

Sous réserve de l'étude géotechnique G2PRO, elles seront réalisées sur un sol traité.

En première approximation, la structure sera la suivante :

- Terrassements en déblais jusque 0,35 m des niveaux finis
- Traitement de sol sur 45 cm
- Apport GNT 0/30 sur 30 cm
- Imprégnation et sablage
- BBSG sur 5cm

3.3.3 Cheminements doux

Les cheminements doux seront revêtus en stabilisé renforcé avec apport de chaux.

En première approximation, la structure sera la suivante :

- Terrassements en déblais jusque 0,50 m des niveaux finis
- Géotextile
- Apport GNT 0/60 sur 30cm
- Apport GNT 0/30 sur 15 cm
- Stabilisé renforcé sur 5cm

3.3.4 Stationnements

Les stationnements seront réalisés en structure en matériaux composites remplie de gravillons, de type evergreen par exemple. Les poches de stationnement seront délimitées par une bordure P1 ou T2, de manière à assurer la longévité du revêtement.

En première approximation, la structure de chaussée sera la suivante :

- Terrassements en déblais jusque 0,50 m des niveaux finis
- Géotextile
- Apport GNT 0/60 sur 30cm
- Apport Matériaux drainants du 12cm
- Dalle evergreen

Les places PMR traitées seront en enrobés.

3.4 Bordures, accès et signalisation

3.4.1 Bordures

Les bordures prévues au plan de voirie seront en béton ordinaire préfabriquées ou coulées en place.

Les accès des lots ne seront pas traités spécifiquement.

3.4.2 Signalisation

Le marquage au sol sera le marquage règlementaire, signalisation verticale et signalisation horizontale.

Pour les panneaux, ils seront de classe 2, diamètre 650mm, avec un support et une finition conforme aux exigences de la Commune.

4 RESEAUX HUMIDES

4.1 Assainissement des Eaux Pluviales

Le projet fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur Eau, rubrique 2.1.5.0. Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin versant naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant inférieure à 20 ha.

L'ensemble du réseau et branchements est représenté schématiquement sur le plan PA8-2 – Plan Altimétrie - Pluvial.

La note hydraulique figurant en annexe détaille la conception.

Le dossier de déclaration Loi sur Eau permet d'avoir l'ensemble des impacts hydrauliques du projet.

4.1.1 Gestion des ouvrages existants

Actuellement, le site comprend des ouvrages existants :

- Partie Nord

Ancien canal de Pierrelatte busé en Dn1000 qui est l'exutoire existant des voies communales de l'ancien lotissement d'activités.

- ⇒ Il sera conservé.
- Partie Sud

Des réseaux de collecte des eaux pluviales des commerces existants

 \Rightarrow Ils seront abandonnés.

Le projet fera l'objet d'un nouveau raccordement au réseau public à l'angle Sud-Ouest de l'opération, près de l'emplacement réservé.

4.1.2 Gestion de l'impact de l'imperméabilisation

Les eaux pluviales provenant de toute surface imperméabilisée seront collectées. Le projet gère l'imperméabilisation de l'opération provenant

- Des espaces communs
- De 95% de la surface des lots 3 et 4
- De 85% des lots 1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10
- De 75% du lot 11 (logements)

Il n'a pas été possible de diminuer l'imperméabilisation des lots 3 et 4, et de la ramener à 85% compte-tenu de l'obligation de réaliser des toitures photovoltaïques. En effet, la réalisation de telle toitures techniques ne peut être couplée avec la réalisation de parties végétalisées. Ce principe est interdit par les pompiers compte-tenu de la localisation de l'opération.

Le volume de rétention ainsi créé est de 15 000 m3, gérant in situ l'impact de la pluie centennale. Le débit de rejet au réseau public est calibré à 13 l/s/ha.

4.1.3 Gestion de la qualité des eaux rejetées

Les eaux provenant des voies et stationnements communs font l'objet d'un traitement qualitatif avant rejet dans les ouvrages de rétention.

Les eaux provenant des lots feront l'objet d'un traitement qualitatif adapté, qui devra être précisé dans chaque demande de permis de construire. Il sera conçu en fonction de chaque aménagement. Il est préconisé un abattement de la charge polluante, de manière à obtenir une concentration inférieure à 5 mg/L pour les

hydrocarbures et inférieure à 30 mg/l pour les MES et DCO, pour une lame d'eau journalière d'un orage annuel. Le système devra être équipé d'une vanne martellière de sécurité, permettant d'isoler les eaux du lot en cas de pollution accidentelle.

Avant rejet au réseau public, les eaux font l'objet d'un ultime traitement de manière à assurer une qualité des eaux rejetée en phase avec les objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée Corse.

4.1.4 Collecte des eaux de ruissellement

Les eaux de ruissellement des lots, des voies et stationnements seront collectées, via des canalisations principales en polyéthylène équivalent BA 135A ou techniquement équivalent de diamètre 300mm et plus. Elles rejoindront gravitairement les ouvrages de rétention successifs.

Chaque lot sera raccordé dans un regard individuel de branchement. Ils seront recouverts d'un tampon fonte. Ils seront positionnés de manière à être accessibles depuis les espaces communs.

4.1.5 Gestion de l'inondabilité du site

L'opération est située en partie en zone inondable au sens su PPRI de l'Aygues.

Dans ce cadre, le projet a été mis en place en assurant le non remblai de surface, grâce à des terrassements déblais et remblais.

Le programme des travaux prévoit de créer les ouvrages communs en respectant les caractéristiques des ouvrages et les altimétries figurant au dossier loi sur eau.

Le tableau d'analyse de la zone inondable est le suivant :

	Surface concernée en m²	Surface concernée par la zone inondable en m² dans le lot	% autorisé dans les futurs PC	Surface de remblai en ZI autorisée	Surface de déblai en ZI imposée	Volume en remblai en m3	Volume en déblais en m3	Base de calcul
FTAT PVICTANT								
ETAT EXISTANT								
Surface en remblai en zone inondable (=bâti)				2 606,00		2 606,00	0,00	PPRI - 1m
_								
TOTAL			2 606,00		2 606,00 0,00			
PROJET								
ESPACES COMMUNS								
		14131	non concerné	0,00	-6 471,00		5 368,00	3D
Espaces communs du PA	21 948	hors ppri					2 035,00	3D
5 de DUD	12.062	4983	non concerné	0,00	-574,00		420,00	3D
Emprise du PUP	12 063	hors ppri					153,00	3D
TOTAL	-			0,00	<u>-6 471,00</u>	0,00	7 976,00	
FUTURS PERMIS								
de CONSTRUIRE Lot 1	2 887	1 707,00	100,00%	1 707,00	0,00	1 707,00	0,00	PPRI - 1m
Lot 2	5 242	4 486,00	interdit	1707,00	0,00	1707,00	0,00	111/1 1111
Lot 3	11 618	0,00	non concerné					
Lot 4	10 672	2 899,00	100,00%	2 899,00	0,00	2 899,00	0,00	PPRI - 1m
Lot 5	1 763	1 350,00	100,00%	1 350,00	0,00	1 350,00	0,00	PPRI - 1m
Lot 6	5 038	2 879,00	100,00%	2 879,00	0,00	2 879,00	0,00	PPRI - 1m
Lot 7	2 145	430,00	100,00%	430,00	0,00	430,00	0,00	PPRI - 1m
Lot 8	10 847	3 128,00	-50,00%	0,00	-1 564,00	0,00	782,00	50cm (espaces
Lot 9	5 235	0,00	non concerné					PXIPTIPUICI
Lot 10	2 069	0,00	non concerné					
Lot 11	9 104	0,00	non concerné					
TOTAL				9 265,00	-1 564,00	9 265,00	782,00	
TOTAL				9 265,00	-8 035,00	9 265,00	8 758,00	
ETAT FINAL -1 376,00				-2 09	19,00 Page 10 Sur 16			

4.1.6 Description des travaux par tranche

Le projet est organisé pour que la tranche 1 soit autonome au niveau hydraulique.

Il sera donc réalisé le volume de rétention nécessaire correspondant à l'impact de l'imperméabilisation de cette tranche.

4.2 Assainissement des eaux usées

4.2.1 Gestion des ouvrages existants

Le réseau existant de l'ancien lotissement d'activités sera abandonné.

Un nouveau réseau sera créé, il recueillera les eaux provenant de Honda, tout en conservant le raccordement existant de Honda.

Le projet fera l'objet d'un nouveau raccordement au réseau public sur l'avenue de la Violette, quasiment au niveau du branchement existant.

4.2.2 Ouvrages principaux communs

Le réseau principal passera sous les espaces communs du lotissement. Tous les lots y seront raccordés.

Le réseau principal sera réalisé avec des canalisations DN200. Des regards seront positionnés aux changements de direction et aux changements de pente.

Les canalisations de branchements seront réalisées en P.V.C. Ø160 et seront raccordées au réseau principal via une culotte ou directement dans un regard de visite.

Chaque lot sera raccordé dans un regard individuel de branchement. Ils seront recouverts d'un tampon fonte. Ils seront positionnés d'une manière parfaitement accessible pour le service gestionnaire du réseau. Le projet ne prévoit pas de rejet industriel particulier.

L'ensemble de ces réseaux et branchements est représenté schématiquement sur le plan PA8-3 – Plan du réseau EU; il fera néanmoins l'objet d'une étude technique détaillée avant sa réalisation, ceci dès l'obtention du permis d'aménager et il sera soumis à l'agrément de la commune et de SUEZ avant réalisation.

4.2.3 Description des travaux par tranche

Le réseau de la tranche 1 sera raccordé au réseau existant au niveau de l'angle Sud-Est de Honda. Le branchement de Honda restera en service identique à l'existant.

Un poste de refoulement provisoire sera mis en place, afin de permettre l'utilisation du collecteur existant qui sera à terme abandonné.

Lorsque les constructions existantes seront démolies (Intermarché, Station et Bricomarché existants), le réseau primaire de la tranche 2 sera créé, en dehors des points de croisement avec le réseau existant qui devra être conservé pendant toute la durée des travaux de manière à assurer le bon fonctionnement de la tranche 1 et du magasin Honda existant.

4.3 Adduction d'eau potable et protection incendie

4.3.1 Gestion des ouvrages existants

A l'intérieur du site, il existe des canalisations AEP qui seront à terme abandonnées :

- Un réseau sous le chemin communal, partie Nord
- Un réseau depuis Intermarché vers l'ancien lotissement d'activités, sur lequel est branché Honda.

Les poteaux incendies existants seront aussi abandonnés et positionnés suivant l'étude de protection incendie.

Le projet prévoit de conserver le branchement existant de Honda.

Les réseaux existants seront abandonnés à terme, et renouvelés complètement. Le branchement actuel de Honda sera basculé sur la nouvelle canalisation, sans modifier le fonctionnement actuel de ce site riverain.

Le projet fera l'objet de nouveaux raccordements au réseau public

- sur l'avenue de la Violette, quasiment au niveau du raccordement.
- A proximité du giratoire Nord de la RN7.

4.3.2 Ouvrages principaux communs

Le lotissement sera bouclé via une canalisation Dn150mm :

- sur la canalisation Dn200, située au Nord-Ouest de l'opération au niveau du giratoire de la RN7
- sur le réseau Dn150 de l'avenue de la Violette.

Un ensemble de poteaux incendie seront mis en place dans les espaces communs à l'intérieur de l'opération de manière à assurer une protection conforme aux exigences du SDIS.

Les poteaux seront de diamètre 100 mm, avec une capacité unitaire de 60m3/h.

Le réseau principal sera réalisé en Fonte de 150 mm, une antenne en fonte Dn100 sera mis en place pour desservir la voie située entre les lots 8 et 9, 10 et 11.

Les branchements particuliers seront

- pour AEP Dn32
- pour Incendie Dn100

avec l'emplacement pour chacun d'eux d'un regard compteur individuel visitable depuis les espaces communs du lotissement.

L'ensemble du réseau et branchements, ainsi que les poteaux incendie, est représenté schématiquement sur le plan PA8-4 – Plan AEP.

Des essais de pression, analyse bactériologique et plan de récolement seront demandés.

L'ensemble des travaux de réseau d'eau potable sera conforme aux directives du service concessionnaire.

4.3.3 Description des travaux par tranche

En tranche 1, le réseau Nord sera créé avec raccordement au niveau du giratoire de la RN7, et raccordement provisoire sur le réseau existant d'Intermarché, qui est en DN100.

En tranche 2, le réseau Sud sera créé, avec le raccordement de l'avenue de la Violette. Avec le gestionnaire du réseau, il sera étudié le renouvellement ou non du raccordement existant.

5 RESEAUX SECS

5.1 Electricité

5.1.1 Gestion des ouvrages existants

Le site est desservi en HTA avec un réseau en antenne desservant deux poste HTA/BT.

Le poste transformateur existant près de Honda : ZAC du PONT 84087P0031UP sera conservé à terme. Le poste transformateur existant près d'Intermarché : INTER 84087P0463CB sera abandonné.

Les branchements BT existants seront tous abandonnés en dehors du branchement de Honda, qui est réalisé sur le poste conservé.

En pré étude, il a été envisagé :

- Enedis réalise une nouvelle alimentation du poste depuis la RN7 où se situe le réseau, et dessert la partie Nord
- Enedis réalise le nouveau bouclage du réseau HTA, avec la création d'un poste HTA/BT pour la partie sud.

5.1.2 Ouvrages principaux communs

Le projet prévoit de desservir les lots de la manière suivante :

- Lots, 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 Tarifs jaune

- Lots 3 Tarif verts

De la production d'énergie solaire sera réalisée sur les lots 3, 4, 8, 9, 10.

Le tableau des consommations attendues est joint en annexe.

Le lotissement sera desservi en souterrain depuis chaque point de raccordement désigné par le concessionnaire. Le réseau sera enterré sous les espaces communs.

Des coffrets pour les tarifs jaunes seront positionnés en limite de lots accessibles depuis les espaces communs.

5.1.3 Description des travaux par tranche

Le projet prévoit d'alimenter

- En tranche 1
 - o depuis le poste HTA existant ZAC du PONT
 - o 1 poste à créer vers les lots 3 et 4
- En tranche 2
 - o 1 poste à créer sur la voie entre les lots 8 et 9,10 et 11

5.2 Télécommunications

5.2.1 Gestion des ouvrages existants

Le réseau existant sera abandonné à terme, en dehors de la chambre existante à l'Est de Honda et qui permet d'alimenter ce dernier.

5.2.2 Ouvrages principaux communs

Le réseau téléphone sera enterré avec chambres de tirage. Le point de raccordement est à définir avec ORANGE. Les regards de branchement individuel seront implantés à proximité des coffrets E.D.F. Les travaux seront réalisés par une entreprise agréée, suivant les plans d'exécutions visés par ORANGE.

Le projet fera d'une information spécifique auprès des opérateurs de Fibre, de manière à raccorder à la fibre la totalité de l'opération.

5.2.3 Description des travaux par tranche

En tranche 1, le réseau sera prolongé depuis celui existant à proximité de Honda.

En tranche 2, le réseau sera repris depuis l'avenue de la Violette jusqu'au réseau de la tranche 1.

5.3 Eclairage extérieur

5.3.1 Gestion des ouvrages existants

Les réseaux existants d'éclairage extérieur situés dans l'emprise de l'opération, seront tous abandonnés.

5.3.2 Ouvrages principaux communs

Le projet prévoit d'éclairer les voies principales et les espaces de stationnements.

La position des mâts sur le plan PA8-6 est schématique et leur emplacement définitif sera donné suite à l'étude d'éclairement de l'entreprise qui réalisera les travaux.

Un éclairage intelligent sera mis en place avec déclenchement en cas de passage d'un individu ou d'un véhicule. Il sera organisé suivant les habitudes locales, de manière à assurer une cohérence de fonctionnement des ouvrages entre la partie privée et la partie publique.

Le projet prévoit de mettre en place des candélabres avec une porte d'accès au coffret spécifique, équipé de lanternes LED. Le modèle sera choisi en fonction des directives architecturales de l'Architecte des Lots 3 et 4, de manière à assurer une cohérence d'aménagement.

Des études d'éclairement spécifique seront réalisées pour chaque secteur. Elles seront réalisées suivant les règles en vigueur.

5.3.3 Description des travaux par tranche

Chaque tranche sera raccordée à un coffret spécifique mis en place en tranche 1 à proximité du poste HTA/BT conservé.

5.4 Gaz

5.4.1 Gestion des ouvrages existants

Toutes les installations de gaz existant sur l'emprise de l'opération seront abandonnées.

6 Travaux des espaces naturels

6.1 Espaces verts

6.1.1 Plantations

Les espaces verts mentionnés sur le plan PA4 – seront plantés et aménagés avec des plantes et arbres d'essence locale selon la nature du terrain.

Les noues et bassins seront engazonnés et agrémentés dans leur pourtour de quelques arbres et arbustes afin d'en faire un élément paysagé, suivant l'étude paysagère de l'opération.

6.1.2 Arrosage

Le projet prévoit de créer un réseau d'arrosage provisoire raccordé au réseau d'adduction d'eau potable ou à un forage, de manière à assurer la reprise de végétaux plantés.

Compte-tenu des problématiques d'arrosage, le projet prévoit des plantations résistantes à la sécheresse.

6.1.3 Description des travaux par tranche

Les plantations seront exécutées par tranche.

6.2 Travaux liés à la biodiversité

6.2.1 Ouvrages prévus

Le projet fait l'objet d'une étude détaillée concernant la faune et la flore. Le projet réalisera l'ensemble des ouvrages prévus à l'étude d'impact.

6.2.2 Description des travaux par tranche

Ces travaux seront réalisés par tranche.

7 Déchets, services postaux

7.1.1 Déchets

Le projet crée un lotissement d'activités et de logements.

- Pour les lots à destination d'activités : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. 9, 10 Chaque lot gère sa collecte individuellement.
- Pour le lot à destination de logements,
 Dans le cadre de la demande de permis de construire, un espace adapté sera mis en place, et soumis au service concerné.

7.1.2 Services postaux

Le projet crée un lotissement d'activités et de logements.

- Pour les lots à destination d'activités : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. 9, 10 Un espace dédié sera mis en place sur le parking commun.
- Pour le lot à destination de logements,
 Dans le cadre de la demande de permis de construire, un espace adapté sera mis en place, et soumis au service concerné.